

la lettre aux locataires

#ÉDITO //////////////////////////////////////

Chères locataires, chers locataires,

En 2027, votre loyer n'augmentera pas.

Cette décision, je la proposerai avec Stéphane Troussel, Président du Département, au vote du conseil d'administration de Seine-Saint-Denis habitat lors de sa séance d'octobre. Elle est le fruit d'un engagement commun de l'Office et du Département.

Pourquoi faire ce choix ? Parce que nous savons les difficultés que nombre d'entre vous rencontrent. Depuis plusieurs années, l'augmentation du coût de la vie pèse sur les budgets des ménages. Les dépenses d'énergie, d'eau, d'alimentation et de transport ont fortement progressé, tandis que les inquiétudes face aux échéances se multiplient. Quand les budgets sont sous pression, un bailleur social doit protéger ses locataires.

Chaque année, les bailleurs sociaux sont contraints de réviser leurs loyers dans le cadre de règles nationales. Pour 2027, cette revalorisation pourrait atteindre 1,15 %. Nous avons fait un choix clair : ne pas l'appliquer. C'est le sens de notre responsabilité de bailleur social. Notre mission ne consiste pas seulement à gérer un patrimoine : elle est aussi de vous accompagner, de prévenir les difficultés et de faire en sorte que le logement reste un espace de stabilité.

Ne pas augmenter les loyers ne signifie pas moins investir.

Seine-Saint-Denis habitat continuera la mise en œuvre de son Plan stratégique de patrimoine, qui prévoit plus d'un milliard d'euros d'investissements sur dix ans.

Cette décision pose aussi une question plus large : celle des règles nationales qui s'appliquent aux bailleurs sociaux. Elles doivent mieux tenir compte des réalités territoriales. On ne peut pas demander les mêmes efforts à tous les bailleurs sociaux sans considérer les moyens dont ils disposent et l'ampleur des besoins auxquels ils répondent.

Pour rendre cette décision possible, l'Office s'appuie sur une gestion rigoureuse et sur le soutien du Département, qui entend accompagner l'effort d'investissement de Seine-Saint-Denis habitat.

C'est donc ensemble que nous faisons ce choix : ne pas augmenter vos loyers l'an prochain, sans renoncer à nos engagements pour vos logements et votre cadre de vie. Vous protéger aujourd'hui, tout en préparant l'avenir : c'est la responsabilité que nous assumons.



Mathieu Monot
Président de Seine-Saint-Denis habitat

Bien vieillir chez soi : Seine-Saint-Denis vous accompagne !

À l'occasion de la Semaine Bleue, organisée chaque année en octobre, qui met à l'honneur les seniors et sensibilise aux enjeux liés au vieillissement, Seine-Saint-Denis habitat réaffirme son engagement en faveur du bien vieillir chez soi.

Avec 33 % de personnes de plus de 65 ans parmi nos locataires, l'Offie porte une attention particulière à leurs besoins. Tout au long de l'année, nos chargés de développement social et urbain mènent de nombreuses actions pour accompagner nos locataires seniors.



Découvrez la Caravane du bien-vieillir

À partir du 7 octobre, la Caravane du bien-vieillir vient à la rencontre de nos locataires seniors pour les informer sur les dispositifs et les solutions qui peuvent faciliter leur quotidien.

Présente au pied de vos résidences, dans 6 villes du département, elle vous accueille sans rendez-vous pour vous faire découvrir des solutions concrètes autour du bien vieillir chez soi.

Lors de son passage, vous pourrez :

- › Découvrir un espace de démonstration d'aides à l'autonomie : barres d'appui, sièges de douche, aides à la mobilité, éclairage sécurisé, etc. ;
- › Bénéficier de conseils personnalisés, dispensés par un ergothérapeute ou un professionnel formé ;
- › Participer à des ateliers courts et ludiques autour du bien vieillir chez soi ;
- › Être orienté vers les dispositifs et aides existants.

L'objectif ? Prévenir la perte d'autonomie, favoriser le maintien à domicile et contribuer à sécuriser les logements, dans une approche pédagogique, conviviale, accessible et non stigmatisante.

Retrouvez les dates et les lieux de passage de la Caravane en flashant le QR Code.



La Caravane poursuivra son parcours en 2027 dans d'autres villes du département. Nous vous tiendrons informé de ses prochaines étapes et des villes où elle fera escale.

Pensez aussi aux aides de l'Assurance retraite

La Caisse nationale de l'Assurance vieillesse (CNAV) propose différents dispositifs pour accompagner les personnes âgées et favoriser le bien vieillir à domicile.

Découvrez les solutions proposées et les conditions pour en bénéficier sur leur site internet.